



PAR COURRIEL

Le Stade

Montréal, le 5 août 2024

La Tour

Le Centre sportif



L'Esplanade

OBJET : Votre demande d'accès à l'information du 30 juillet 2024
N/Dossier : DAI 480

Monsieur,

La présente a pour but de répondre à votre demande du 30 juillet dernier adressée à notre organisme en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (la « Loi ») et ayant pour objet l'accès et l'obtention des renseignements suivants :

- « • Une liste détaillant le nombre d'employés attirés au département de gestion des communautés (réseaux sociaux) entre 2019 et 2024, en prenant le soin de ventiler les effectifs pour chaque année;
- Un document indiquant la rémunération globale des employés attirés au département de gestion des communautés (réseaux sociaux) entre 2019 et 2024, en prenant le soin de ventiler les rémunérations pour chaque année mentionnée, en incluant le nombre d'effectifs à l'emploi et le solde total de la rémunération pour chaque année mentionnée. Veuillez également préciser si des primes ont été distribuées au courant de ces années, en précisant le nombre d'employés qui ont perçu ces primes.
- Un document indiquant le budget total pour les opérations du département de gestion des communautés (réseaux sociaux) entre 2019 et 2024, en ventilant les dépenses par catégorie (rémunération, frais d'opération, frais divers, etc) pour chaque année mentionnée.»

Après analyse, nous acceptons de donner suite à chacune de vos demandes et nous vous transmettons ci-dessous les renseignements demandés.

1. Une liste détaillant le nombre d'employés attirés au département de gestion des communautés (réseaux sociaux) entre 2019 et 2024, en prenant le soin de ventiler les effectifs pour chaque année.

Nous tenons d'abord à préciser que notre organisme n'a pas de département de gestion des communautés (réseaux sociaux). La gestion des communautés relève plus largement du département de marketing et commercialisation. Depuis 2020, notre organisme compte un seul employé attiré à la gestion des communautés,

occupant le titre d'emploi de Conseiller à la planification et aux services marketing. Nous évaluons à environ 55% à 60% la proportion de la tâche de cet employé dédiée à la gestion des réseaux sociaux. Pour l'année 2019, aucun employé n'était attiré uniquement ou en majorité du temps à la gestion des communautés.

2. *Un document indiquant la rémunération globale des employés attirés au département de gestion des communautés (réseaux sociaux) entre 2019 et 2024, en prenant le soin de ventiler les rémunérations pour chaque année mentionnée, en incluant le nombre d'effectifs à l'emploi et le solde total de la rémunération pour chaque année mentionnée. Veuillez également préciser si des primes ont été distribuées au courant de ces années, en précisant le nombre d'employés qui ont perçu ces primes.*

Pour les informations concernant la rémunération de l'employé, nous vous invitons à prendre connaissance du document « Classification des emplois du Parc olympique – échelles salariales 2022 » joint à la présente, pour le titre d'emploi suivant :

Classification par titre d'emploi			
TITRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	CLASSE
Conseiller en communication	Professionnel	Professionnel	10

3. *Un document indiquant le budget total pour les opérations du département de gestion des communautés (réseaux sociaux) entre 2019 et 2024, en ventilant les dépenses par catégorie (rémunération, frais d'opération, frais divers, etc) pour chaque année mentionnée*

Comme notre organisme ne comprend pas de département de gestion des communautés et qu'il s'agit d'une tâche intégrée plus largement à la gestion de projets marketing et commercialisation, nous ne pouvons donner suite à votre demande. Néanmoins, nous acceptons de vous fournir le montant global des dépenses par année pour la production et le montage photo et vidéo. Prenez note que le matériel produit est utilisé en partie sur les plateformes de médias sociaux, mais également à des fins de communications publiques, d'obligations corporatives et d'archivage. Vous trouverez au tableau ci-dessous les dépenses encourues par année depuis 2019.

DÉPENSES – PUBLICITÉ PRODUCTION IMAGES/VIDÉOS					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
23 211\$	27 567\$	11 972\$	35 755\$	66 430\$	89 411\$

Nous vous avisons que vous pouvez demander la révision de cette décision en vertu de l'article 135 de la Loi auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

 2024.08.08
16:06:45 -04'00'

M^e Denis Privé

Secrétaire général et Vice-président Affaires juridiques et corporatives
Responsable de l'accès à l'information et de la protection des
renseignements personnels

p. j. Classification des emplois du Parc olympique – échelles salariales 2022
Avis de recours en révision
Appel devant la Cour du Québec



CLASSIFICATION DES EMPLOIS DU PARC OLYMPIQUE ÉCHELLES SALARIALES 2022

Mise à jour : 7 novembre 2023

CLASSIFICATION PAR CLASSE

Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	Titre d'emploi	No. PC 2017
1				
2	Métiers et services	Services et soutien généraux	Préposé de service	4.2.6
2	Métiers et services	Services et soutien généraux	Surveillant de plateaux	4.2.16
3	Métiers et services	Services et soutien généraux	Opérateur duplicateur	4.2.7
3	Métiers et services	Services et soutien généraux	Préposé à la clientèle	4.2.10
4	Métiers et services	Services et soutien généraux	Caissier	4.2.14
4	Métiers et services	Services et soutien généraux	Préposé tourisme - Visite guidée	4.2.11
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Agent de secteur	4.2.2
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Agent de sécurité	4.2.12
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Agent du service à la clientèle	4.2.19
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Formateur moniteur	4.2.17
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Magasinier	4.2.8
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Manœuvre général - opérateur	4.2.21
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Moniteurs sportifs	4.2.15
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Opérateur de funiculaire	4.2.9
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Préposé aux équipements sportifs	4.2.5
5	Métiers et services	Services et soutien généraux	Sauveteur	4.2.13
6	Métiers et services	Services et soutien généraux	Adjoint administratif	4.2.1

Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	Titre d'emploi	No. PC 2017
6	Métiers et services	Métiers spécialisés	Calorifugeur	4.1.13
6	Métiers et services	Services et soutien généraux	Cuisinier	4.2.20
6	Métiers et services	Services et soutien généraux	Officier de sécurité	4.2.3
6	Métiers et services	Métiers spécialisés	Peintre	4.1.11
6	Métiers et services	Métiers spécialisés	Serrurier	4.1.12
6	Technique et para technique	Technique	Animateur	3.1.17
6	Technique et para technique	Para technique	Dessinateur	3.2.3
7	Cadres	Cadres de premier niveau	Chef adjoint des opérations	1.3.6
7	Cadres	Cadres de premier niveau	Responsable de soutien	1.3.2
7	Métiers et services	Métiers spécialisés	Charpentier-Menuisier d'entretien	4.1.7
7	Métiers et services	Métiers spécialisés	Mécanicien d'appareils motorisés	4.1.10
7A	Technique et para technique	Technique	Acheteur	3.1.5
7A	Technique et para technique	Para technique	Technicien en administration	3.2.1
7A	Technique et para technique	Para technique	Technicien en gestion documentaire	3.2.2
7A	Technique et para technique	Technique	Technicien en informatique	3.1.16
7	Technique et para technique	Technique	Technicien en sécurité incendie	3.1.11
7	Technique et para technique	Technique	Technicien en suivi de travaux	3.1.14
8	Cadres	Cadres de premier niveau	Chef des opérations	1.3.5
8A	Cadres	Cadres de premier niveau	Responsable des opérations	1.3.4
8	Technique et para technique	Technique	Technicien en construction et entretien	3.1.13
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Électricien	4.1.5
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Ferblantier et mécanicien en ventilation	4.1.4
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Frigoriste	4.1.6
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Mécanicien d'entretien	4.1.1
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Mécanicien de machines fixes	4.1.8
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Mécanicien protection incendie	4.1.2

Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	Titre d'emploi	No. PC 2017
8	Métiers et services	Services et soutien généraux	Opérateur principal du funiculaire	4.2.18
8	Métiers et services	Métiers spécialisés	Tuyauteur en plomberie et chauffage	4.1.3
8A	Professionnels	Professionnels	Entraîneur en conditionnement physique	2.1.15
8	Technique et para technique	Technique	Coordonnateur aux fournitures	3.1.4
8A	Technique et para technique	Technique	Designer graphique	3.1.15
8	Technique et para technique	Technique	Technicien chargé de projets	3.1.10
8	Technique et para technique	Technique	Technicien en comptabilité	3.1.18
8	Technique et para technique	Technique	Technicien en contrôle du bâtiment	3.1.8
8	Technique et para technique	Technique	Technicien en électronique	3.1.12
8	Technique et para technique	Technique	Technicien en système alarme-incendie	3.1.6
9	Métiers et services	Métiers spécialisés	Mécanicien de machines fixes principal	4.1.14
9	Professionnels	Professionnels	Adjoint de direction	2.1.12
9	Technique et para technique	Technique	Coordonnateur administratif	3.1.1
9	Technique et para technique	Technique	Coordonnateur aux opérations	3.1.3
9	Technique et para technique	Technique	Technicien administrateur de réseaux	3.1.9
9	Technique et para technique	Technique	Technicien principal en contrôle du bâtiment	3.1.7
10	Professionnels	Professionnels	Acheteur principal	2.1.9
10	Professionnels	Professionnels	Administrateur- Service aux locataires et amélioration continue	2.1.16
10	Professionnels	Professionnels	Analyste, support des systèmes et programmeur	2.1.7
10	Professionnels	Professionnels	Conseiller en communication	2.1.11
10	Professionnels	Professionnels	Conseiller en gestion de projets	2.1.8
10	Professionnels	Professionnels	Contrôleur de gestion	2.1.3
10	Professionnels	Professionnels	Contrôleur principal	2.1.4
10	Professionnels	Professionnels	Planificateur de projets	2.1.13
10	Professionnels	Professionnels	Planificateur événementiel	2.1.14
11	Cadres	Cadres de premier niveau	Responsable de secteur	1.3.1

Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	Titre d'emploi	No. PC 2017
11	Professionnels	Professionnels	Chargé de projets en construction	2.1.2
12	Cadres	Cadres intermédiaires	Chef de service	1.2.2
12A	Cadres	Cadres de premier niveau	Conseiller en gestion des ressources humaines	1.3.3
12	Cadres	Cadres intermédiaires	Conseiller stratégique ou principal	1.2.3
12A	Professionnels	Professionnels	Avocat	2.1.1
12	Professionnels	Professionnels	Contrôleur comptable	2.1.15
12	Professionnels	Professionnels	Ingénieur	2.1.5
13	Cadres	Cadres supérieurs	Directeur adjoint	1.1.2
14	Cadres	Cadres supérieurs	Directeur principal	1.1.1

CLASSIFICATION PAR TITRE D'EMPLOI

Titre d'emploi	Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	No. PC 2017
Acheteur	7A	Technique et para technique	Technique	3.1.5
Acheteur principal	10	Professionnels	Professionnels	2.1.9
Adjoint administratif	6	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.1
Adjoint de direction	9	Professionnels	Professionnels	2.1.12
Administrateur- Service aux locataires et amélioration continue	10	Professionnels	Professionnels	2.1.16
Agent de secteur	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.2
Agent de sécurité	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.12
Agent du service à la clientèle	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.19
Analyste, support des systèmes et programmeur	10	Professionnels	Professionnels	2.1.7
Animateur	6	Technique et para technique	Technique	3.1.17
Avocat	12A	Professionnels	Professionnels	2.1.1
Caissier	4	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.14
Calorifugeur	6	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.13
Chargé de projets en construction	11	Professionnels	Professionnels	2.1.2
Charpentier-Menuisier d'entretien	7	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.7
Chef de service	12	Cadres	Cadres intermédiaires	1.2.2
Chef adjoint des opérations	7	Cadres	Cadres de premier niveau	1.3.6
Chef des opérations	8	Cadres	Cadres de premier niveau	1.3.5
Cuisinier	6	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.20
Conseiller en communication	10	Professionnels	Professionnels	2.1.11
Conseiller en gestion de projets	10	Professionnels	Professionnels	2.1.8
Conseiller en gestion des ressources humaines	12A	Cadres	Cadres de premier niveau	1.3.3

Titre d'emploi	Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	No. PC 2017
Conseiller stratégique ou principal	12	Cadres	Cadres intermédiaires	1.2.3
Contrôleur comptable	12	Professionnels	Professionnels	2.1.15
Contrôleur de gestion	10	Professionnels	Professionnels	2.1.3
Contrôleur principal	10	Professionnels	Professionnels	2.1.4
Coordonnateur administratif	9	Technique et para technique	Technique	3.1.1
Coordonnateur aux fournitures	8	Technique et para technique	Technique	3.1.4
Coordonnateur aux opérations	9	Technique et para technique	Technique	3.1.3
Designer graphique	8A	Technique et para technique	Technique	3.1.15
Dessinateur	6	Technique et para technique	Para technique	3.2.3
Directeur adjoint	13	Cadres	Cadres supérieurs	1.1.2
Directeur principal	14	Cadres	Cadres supérieurs	1.1.1
Électricien	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.5
Entraîneur en conditionnement physique	8A	Professionnels	Professionnels	2.1.15
Ferblantier et mécanicien en ventilation	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.4
Formateur moniteur	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.17
Frigoriste	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.6
Ingénieur	12	Professionnels	Professionnels	2.1.5
Magasinier	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.8
Manœuvre général – opérateur	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.21
Mécanicien d'appareils motorisés	7	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.10
Mécanicien d'entretien	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.1
Mécanicien de machines fixes	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.8
Mécanicien de machines fixes principal	9	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.14
Mécanicien protection incendie	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.2

Titre d'emploi	Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	No. PC 2017
Moniteurs sportifs	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.15
Officier de sécurité	6	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.3
Opérateur de funiculaire	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.9
Opérateur duplicateur	3	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.7
Opérateur principal du funiculaire	8	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.18
Peintre	6	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.11
Planificateur de projets	10	Professionnels	Professionnels	2.1.13
Planificateur événementiel	10	Professionnels	Professionnels	2.1.14
Préposé à la clientèle	3	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.10
Préposé aux équipements sportifs	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.5
Préposé de service	2	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.6
Préposé tourisme - Visite guidée	4	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.11
Responsable de secteur	11	Cadres	Cadres de premier niveau	1.3.1
Responsable de soutien	7	Cadres	Cadres de premier niveau	1.3.2
Responsable des opérations	8A	Cadres	Cadres de premier niveau	1.3.4
Sauveteur	5	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.13
Serrurier	6	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.12
Surveillant de plateaux	2	Métiers et services	Services et soutien généraux	4.2.16
Technicien administrateur de réseaux	9	Technique et para technique	Technique	3.1.9
Technicien chargé de projets	8	Technique et para technique	Technique	3.1.10
Technicien en administration	7A	Technique et para technique	Para technique	3.2.1
Technicien en comptabilité	8	Technique et para technique	Technique	3.1.18
Technicien en construction et entretien	8	Technique et para technique	Technique	3.1.13
Technicien en contrôle du bâtiment	8	Technique et para technique	Technique	3.1.8

Titre d'emploi	Classe	Catégorie d'emploi	Sous-Catégorie	No. PC 2017
Technicien en électronique	8	Technique et para technique	Technique	3.1.12
Technicien en gestion documentaire	7A	Technique et para technique	Para technique	3.2.2
Technicien en informatique	7A	Technique et para technique	Technique	3.1.16
Technicien en sécurité incendie	7	Technique et para technique	Technique	3.1.11
Technicien en suivi de travaux	7	Technique et para technique	Technique	3.1.14
Technicien en système alarme-incendie	8	Technique et para technique	Technique	3.1.6
Technicien principal en contrôle du bâtiment	9	Technique et para technique	Technique	3.1.7
Tuyauteur en plomberie et chauffage	8	Métiers et services	Métiers spécialisés	4.1.3

ÉCHELLES SALARIALES 2022

NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE AU 1^{er} AVRIL 2022 À LA SUITE DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE 2021

(1er avril 2022 au 31 mars 2023)

ÉCHELONS - TAUX HORAIRE

CLASSES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	17,03 \$														
2	18,02 \$	18,78 \$													
3	18,31 \$	19,06 \$	19,85 \$	20,71 \$											
4	18,36 \$	19,13 \$	19,92 \$	20,73 \$	21,60 \$	22,52 \$									
5	19,78 \$	20,58 \$	21,44 \$	22,34 \$	23,28 \$	24,25 \$	25,29 \$	26,38 \$							
6	20,08 \$	20,91 \$	21,77 \$	22,68 \$	23,63 \$	24,64 \$	25,68 \$	26,78 \$	27,90 \$	29,12 \$					
7	20,60 \$	21,47 \$	22,36 \$	23,31 \$	24,28 \$	25,32 \$	26,38 \$	27,49 \$	28,38 \$	29,60 \$	30,83 \$	32,19 \$			
7A	20,68 \$	21,56 \$	22,48 \$	23,43 \$	24,40 \$	25,45 \$	26,51 \$	27,63 \$	28,80 \$	30,04 \$	31,29 \$	32,67 \$			
8	21,56 \$	22,52 \$	23,54 \$	24,60 \$	25,70 \$	26,86 \$	28,05 \$	29,05 \$	30,35 \$	31,72 \$	33,14 \$	35,55 \$			
8A	22,28 \$	23,29 \$	24,34 \$	25,43 \$	26,57 \$	27,76 \$	29,00 \$	30,33 \$	31,68 \$	33,12 \$	34,61 \$	37,12 \$			
9	25,08 \$	26,15 \$	27,25 \$	28,12 \$	29,29 \$	30,55 \$	31,84 \$	33,19 \$	34,58 \$	36,05 \$	37,57 \$	39,16 \$	40,81 \$	42,55 \$	44,44 \$
10	28,00 \$	28,91 \$	30,13 \$	31,40 \$	32,73 \$	34,12 \$	35,57 \$	37,08 \$	38,63 \$	40,26 \$	41,98 \$	43,75 \$	45,59 \$	47,53 \$	51,37 \$
11	31,02 \$	32,32 \$	33,71 \$	35,13 \$	36,61 \$	38,17 \$	39,76 \$	41,47 \$	43,21 \$	45,04 \$	46,94 \$	48,93 \$	50,99 \$	53,14 \$	55,55 \$
12	36,57 \$	37,84 \$	39,16 \$	40,52 \$	41,96 \$	43,41 \$	44,93 \$	46,51 \$	48,16 \$	49,84 \$	51,57 \$	53,41 \$	55,25 \$	57,20 \$	59,19 \$
12A	36,92 \$	38,21 \$	39,54 \$	40,92 \$	42,37 \$	43,83 \$	45,37 \$	46,96 \$	48,63 \$	50,33 \$	52,07 \$	53,93 \$	55,79 \$	57,76 \$	59,77 \$
13	41,28 \$	42,73 \$	44,22 \$	45,77 \$	47,37 \$	49,02 \$	50,75 \$	52,50 \$	54,33 \$	56,23 \$	58,21 \$	60,25 \$	62,36 \$	64,55 \$	66,79 \$
14	43,75 \$	45,28 \$	46,86 \$	48,50 \$	50,21 \$	51,97 \$	53,76 \$	55,66 \$	57,61 \$	59,62 \$	61,71 \$	63,86 \$	66,11 \$	68,42 \$	70,81 \$

Titres d'emplois concernés par des classes spécifiques

7A	Technicien en administration Technicien en informatique Technicien en gestion documentaire Acheteur	8A	Entraîneur en conditionnement physique Designer graphique Responsable des opérations	12 A	Conseiller en gestion des ressources humaines Avocat
-----------	--	-----------	--	-------------	---

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 20 septembre 2006